

COMMUNAUTE URBAINE
« MARSEILLE PROVENCE METROPOLE »

Bureau et Conseil de Communauté
Séance du 26 Mars 2007
Ordre du Jour

BUREAU

- **Convention d'occupation précaire consentie par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'entreprise TSM 3 D dans le bâtiment école de soudure – Site des Calanques à La Ciotat**

Est approuvée la location d'un bail de 151 m² d'une durée de 18 mois dont la redevance annuelle s'élève à 4.832 €HT.

- **Réhabilitation de l'îlot Carré Saint-Jacques à La Ciotat – Approbation du marché**

CONSEIL

- **Remboursement de la taxe de séjour exercice 2006 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de Plaisance de La Ciotat**

393,60€ sont rétrocédés à La Ciotat.

- **Zone d'activité économique d'intérêt communautaire du secteur dit « des Calanques » à La Ciotat – Passation d'une concession d'aménagement**

Afin de poursuivre la démarche de la Communauté Urbaine relative à l'aménagement de cette zone, il convient de retenir un concessionnaire dont les missions seront :

- Elaboration des études
 - Choix de la procédure de lotissement ayant été retenu
 - Réalisation de travaux d'aménagement nécessaires à la viabilisation de la zone
 - Commercialisation des terrains
 - Montage des dossiers de demande de subvention
- concession d'une durée de 7 ans.

.../...

➤ **Canal de Marseille – Dérivation de La Ciotat – Galerie des Janots 1^{ère} tranche – Communes de Cassis et La Ciotat – Affectation d'une AP**

Il convient d'affecter 3.500.000 € pour cette première tranche sur un total de 18.200.000 €

➤ **Opérations de voirie – Affectation d'une Autorisation de Programme**

La Ciotat bénéficiera en 2007 de 600.000 € d'entretien des voies et dépendances.

➤ **Port de Plaisance – Demande de subvention au Conseil Général**

Il est demandé 9.000 € pour le désenclavement de Saint-Jean.

En outre,

• Vote du budget :

Fonctionnement : 748.753.900 €
Investissement : 531.603.668 €

• Vote de la Taxe Professionnelle :

Fixée à 23,43 % pour 2007

• Vote du taux des Impôts Ménages 2007 :

T.H. : 1,95 %
T.F.B. : 1,88 %
T.F.N.B. : 2,26 %

• Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) 2007 :

Fixés à 8,88% pour La Ciotat

• Vote de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) 2007 :

La Ciotat bénéficie de 1.411.033 €